

INDICATEUR DE PERCEPTION DE LA CONTRAINTE DE CRÉDIT, MAI 2014

NOTICE MÉTHODOLOGIQUE

Afin d'apprécier la perception des entrepreneurs sur les conditions de crédit, deux questions qualitatives sur le sujet ont été introduites, en 2002, dans l'enquête d'automne sur les investissements menée par la Banque nationale de Belgique auprès des entreprises.

La première question concerne la satisfaction générale des entrepreneurs à l'égard des conditions de crédit en vigueur au moment de l'enquête :

“Les conditions auxquelles vous pourriez faire appel au crédit auprès des banques vous semblent-elles actuellement: favorables, neutres ou défavorables?”

Une deuxième question porte sur l'évolution détaillée, au cours du trimestre précédant l'enquête, des différentes conditions d'accès au crédit, à savoir le taux d'intérêt, les autres frais, le volume de crédit et les garanties exigées (amélioration, stabilisation ou dégradation des conditions).

L'ajout de ces deux questions dans l'enquête d'automne sur les investissements avait pour objectif de compléter la vision des conditions de crédit telle que perçue du côté de l'offre, à savoir les établissements de crédit, et récoltée au travers du Système Européen de Banques Centrales (SEBC) via la “Bank Lending Survey¹”, par celle du côté de la demande, à l'occurrence des entreprises.

Dans la lignée de la crise financière de 2008 mais aussi parce que les conditions d'octroi de crédit peuvent évoluer rapidement, il a été décidé en 2009 d'augmenter la fréquence de l'information sur la perception des conditions de crédit par les entreprises. Les questions posées une fois par an, dans l'enquête d'automne sur les investissements, font depuis lors l'objet d'une enquête trimestrielle spécifique. Le timing de cette enquête est aligné sur celui du “Bank Lending Survey”.

Les résultats de l'enquête trimestrielle, menée auprès des entreprises, sur les conditions de crédit sont intégrés et commentés dans le communiqué trimestriel de l'Observatoire du crédit aux sociétés non financières et ce, à l'instar des résultats belges de la “Bank Lending Survey” (http://www.nbb.be/doc/DQ/BLS/fr/BLS_home.htm).

Depuis février 2014, la Banque nationale de Belgique publie, en outre, un nouvel indicateur synthétique calculé à partir des résultats de l'enquête trimestrielle sur les conditions de crédit. Ce nouvel indicateur sur la “perception de la contrainte de crédit” présente le pourcentage d'interprétations défavorables des entreprises sur les conditions de crédit *actuelles*. Sur le plan des

¹ La “Bank Lending Survey” a été mise sur pied à la fin de l'année 2002 par la Banque nationale de Belgique, à l'initiative de la Banque centrale européenne. De nature qualitative et s'adressant exclusivement aux institutions de crédit, cette enquête reflète l'évolution des conditions de crédit telle qu'elle est perçue du côté de l'offre (http://www.nbb.be/doc/DQ/BLS/fr/BLS_home.htm).

propriétés statistiques, il apparaît comme plus intéressant que l'indicateur qui aurait présenté le pourcentage d'interprétations favorables ou le solde entre les appréciations favorables et défavorables. Le nouvel indicateur est, de plus, simple à interpréter, car sa croissance signifie que les entreprises considèrent que les conditions de crédit se durcissent et inversement. Enfin, il applique l'approche du "credit constraint indicator" publié mensuellement par l'institut allemand de recherche économique IFO depuis 2003.

L'indicateur de perception de la contrainte de crédit, non corrigé des effets saisonniers, est disponible à une fréquence trimestrielle depuis janvier 2009. Il est établi à partir d'une moyenne pondérée, basée sur le total des dettes contractées auprès des établissements de crédit, des appréciations défavorables signalées dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et la construction. L'encours total des dettes contractées auprès des établissements de crédit est issu des rubriques 173 et 430/8 des données bilantaires déposées auprès de la Centrale des Bilans de la Banque nationale de Belgique. Afin de lier l'encours total des dettes contractées auprès des établissements de crédit aux branches d'activité dans lesquelles les entreprises exercent leur activité principale, les "holdings" ont été exclus. Les activités des sociétés holding sont, en effet, reprises dans les services aux entreprises (Nace-Bel 70) mais portent sur des firmes actives dans d'autres branches d'activité. Les données bilantaires sont disponibles deux ans après le début de l'année de référence. Les pondérations des branches d'activité sont adaptées annuellement par l'application d'un lissage sur 4 périodes avec les coefficients de lissage suivants: 75%-25%, 50%-50%, 25%-75% et 0%-100% respectivement pour les pondérations de l'année antérieure et celles de la nouvelle année disponible. Ainsi, en janvier 2014, les dernières données disponibles sont relatives à 2012. En 2012, la part des services aux entreprises dans le total des dettes contractées auprès des établissements de crédit était 46,9%, de 43,6% pour l'industrie manufacturière et de 9,5% pour la construction. En 2011, ces parts s'élevaient respectivement à 47,5%, 42,9% et 9,6%. Compte tenu du lissage, en janvier 2014, le poids des services aux entreprises dans l'indicateur global était de 47,4%, de 43,0% pour l'industrie manufacturière et de 9,6% pour la construction. En avril 2014, la pondération passe à 47,2% pour les services aux entreprises, 43,2% pour l'industrie manufacturière et 9,6% pour la construction et ce, pour aboutir finalement en octobre 2014 aux pondérations de 2012.

Outre la branche d'activité, cet indicateur est également ventilé par taille d'entreprises: petites (1-49 travailleurs), moyennes (50-249 travailleurs), grandes (250-499 travailleurs) et très grandes entreprises (500 travailleurs et plus).

L'indicateur de perception de la contrainte de crédit fait l'objet d'un communiqué de presse trimestriel, intégré à celui du baromètre de conjoncture des mois de février, mai, août et novembre et porte sur le mois précédent.